



# Communiqué

## Pour diffusion immédiate

### Fermeture des établissements lors d'intempéries

#### Un processus rigoureux de vérification

---

**Shawinigan, le 14 novembre 2014** – Le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie, M. Denis Lemaire, désire profiter de l'arrivée imminente de l'hiver pour rappeler les critères qui permettent d'orienter la décision de fermer ou de laisser les établissements ouverts lors d'intempéries. « Dès l'annonce de conditions climatiques difficiles, un processus rigoureux de vérification et de consultation auprès de tous nos partenaires est déclenché afin d'assurer la sécurité de nos élèves ».

#### Un processus de veille dès l'annonce d'un avertissement météo

Dès l'annonce d'un avertissement ou d'une alerte météorologique, une communication est transmise, la veille, à tous les intervenants de l'équipe « alerte intempéries » pour les aviser de la situation. Toute l'équipe se prépare ainsi à un réveil matinal.

Le matin dès 5 h, des renseignements sont pris sur une base régulière afin de vérifier l'évolution des conditions climatiques. On surveille les dernières prévisions locales en consultant les bulletins télévisés et les sites Internet des différents services météorologiques. On communique avec les directions d'établissement de La Tuque pour obtenir le portrait de la situation dans ce secteur. Par ailleurs, les transporteurs scolaires des différents secteurs font part de leurs observations sur les conditions routières. Finalement, on communique avec les commissions scolaires voisines pour connaître l'état de la situation sur leur territoire et s'enquérir de leur position.

Un portrait complet et fidèle de la situation peut alors être tracé. « Nous convenons de prendre la décision la plus appropriée, et ce, au plus tôt, afin de respecter l'horaire des circuits de transport scolaire. Dans certaines circonstances, il est très facile de se prononcer. Toutefois, lorsque la température n'a pas commencé à se détériorer, il faut parfois se fier uniquement aux prévisions météorologiques qui ne sont pas toujours précises » de souligner monsieur Lemaire.

#### Une fermeture s'avère nécessaire : plusieurs sources d'information sont à la disposition des parents

Dans l'éventualité où la fermeture des établissements s'avère nécessaire, les messages téléphoniques de nos écoles et de nos centres mentionnent que nos établissements sont fermés et l'information est également accessible rapidement sur notre site Internet. Par ailleurs, les parents peuvent également être informés de la situation en syntonisant l'une ou l'autre des stations de radio et de télévision régionales, ainsi que le réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) et TVA Montréal. Les sites Internet de nos hebdomadaires régionaux diffuseront également rapidement tous les détails entourant les fermetures des établissements en cas d'intempéries. Il est toutefois important d'actualiser régulièrement la page du site consulté afin d'avoir accès à la plus récente information.

**Une fermeture en cours de journée : une mesure vraiment exceptionnelle pour le secteur des jeunes**  
Il peut arriver, de façon exceptionnelle, que nous devions fermer les écoles en cours de journée. La décision sera alors prise avant 10 h pour assurer le retour des élèves en toute sécurité. En effet, il faut comprendre qu'une imposante opération doit alors être mise en place pour aviser les transporteurs scolaires et les parents avant de permettre aux enfants de quitter l'école.

**Suspension des cours du soir pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle**  
Enfin, nous devons parfois suspendre les cours du soir de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle si les conditions climatiques se détériorent de façon importante. La décision sera prise vers 13 h 30 et la clientèle adulte pourra s'informer par le biais des différents moyens d'information mentionnés précédemment.

« Consciente des responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité sans pour autant négliger sa mission éducative en fermant inutilement ses établissements, la Commission scolaire de l'Énergie s'assure de mettre à contribution tous ses partenaires afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée et appropriée aux conditions climatiques » d'ajouter en terminant M. Denis Lemaire.

- 30 -

**Source :**

Renée Jobin, coordonnatrice  
Secrétariat général et Communications  
Commission scolaire de l'Énergie  
Tél. : 819 539-6971, poste 2340  
[rjobin@csenergie.qc.ca](mailto:rjobin@csenergie.qc.ca)

---

**Conjuguons nos forces au présent  
pour un avenir réussi**